



Je dois raccorder mon installation de production

- 1 Je souhaite produire de l'électricité avec une installation d'énergie renouvelable photovoltaïque, éolienne...). Le raccordement de mon installation au réseau public est réalisé par Enedis.
- 2 Je contacte des installateurs.
Liste disponible sur le site : www.qualit-enr.org
- 3 Je choisis mon option de vente (en totalité ou vente du surplus que je ne consomme pas).
- 4 Je choisis l'organisme qui achètera mon énergie.
- 5 Je demande une autorisation d'urbanisme auprès de la mairie de ma commune.
- 6 J'effectue ma demande de raccordement auprès d'Enedis :
 - Soit par téléphone au 09 69 32 18 00 (de 8h à 17h)
 - Soit par mail : erdf-areprod-inf36-poitoucharentes@erdfdistribution.fr
 - Soit en ligne sur : www.enedis.fr/produire-de-lelectricite
(rubrique « Le raccordement aux réseaux »)

Quelle production pour une installation photovoltaïque ?

J'estime le volume de ma production sur : www.photovoltaique.info

(rubrique « Outils » / « Estimer la production »)